

Cross de Blagnac

Règlement Général

Engagements

Le cross est ouvert aux licenciés et aux non-licenciés

Pour les athlètes licenciés FFA (engagement avant le jeudi 8/12/2022 à 23h59)

Les clubs doivent engager leurs athlètes sur le site de la ligue : <http://engagements.athle-occitanie.fr>

Pour les athlètes EA/PO, il faut effectuer les engagements sur le site du CDA31.

Pour les athlètes non licenciés (engagements avant le jeudi 8/12/22 23h59)

Les athlètes non-licenciés devront présenter un certificat médical avec la mention « Pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition » ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

(bulletin disponible dans l'onglet "Cross de Blagnac" sur le site du BSC Athlétisme www.bsc-athle.com)

Il sera possible de s'inscrire sur place, le jour de la course, pour les athlètes à partir de la catégorie BE (*pas d'inscriptions possibles pour les EA/PO*). Une participation de 2€ sera demandé.

Les engagements sur place et les confirmations d'engagement seront clos une demi heure avant la course

Licences et certificats médicaux

Pour pouvoir participer, il faudra fournir aux organisateurs :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

ou

- une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (Attention les licences de triathlon ne sont pas acceptées)

ou

- un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical



Cross de Blagnac

Règlement des courses

Classements

Un classement individuel sera établi dans chaque catégorie.

Un classement par équipe sera effectué par addition de points sur les quatre meilleurs coureurs (au scratch pour la course espoirs/seniors/masters F et espoirs/séniors/masters O M ainsi que pour la course des masters) de chaque club à l'arrivée.

Il n'y a pas de classement pour les EA et PO (kid cross)

Récompenses

Une médaille sera donnée à chaque EA et PO qui aura participé au KID CROSS

Pas de récompense par équipe sur ces catégories.

En individuel :

- médailles aux 3 premiers (masculins et féminins) des catégories BE, MI, CA, JU, ES, SE/ MO
- médailles aux 3 premiers (masculins et féminins) MA (toutes catégories confondues)
- médailles aux 3 premiers (masculins et féminins) au scratch sur le cross court

Par équipe (classement sur 4 athlètes) :

- 1 coupe à l'équipe vainqueur des catégories BE, MI, CA, JU, ES/SE/MO en masculin
- 1 coupe à l'équipe vainqueur des catégories BE, MI, CA, JU, ES/SE/MA en féminine (les féminines Masters font parties du classement Élites Femmes qui comprend aussi les ES)
- 1 coupe à l'équipe vainqueur des catégories MA (toutes catégories confondues à partir de M1) en masculin
- 1 coupe à l'équipe vainqueur du cross court (toutes catégories confondues) en masculin et en féminin

Informations pratiques courses

Dans la course des Masters M, les catégories concernées sont les Masters 1 et +. Les masters 0 devront courir dans la course 8 avec les espoirs et séniors masculins.

Label

Le cross de Blagnac a obtenu le Label Régional

